

ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

Prix 
d'excellence
en architecture

24^E ÉDITION | OAQ.COM

APPEL DE CANDIDATURES

Date limite | 8 décembre 2006

Projets d'architecture parachevés en 2005 et 2006

Le programme des Prix d'excellence en architecture souligne, depuis 1978, la contribution essentielle des architectes québécois au cadre bâti. Les prix accordés par l'Ordre permettent d'identifier et de mettre en valeur les meilleures réalisations architecturales au Québec et ailleurs dans le monde. Les prix attribués non seulement aux architectes, mais également à leurs clients, contribuent à souligner la synergie nécessaire à la production d'œuvres de qualité.

Règles de participation

NOVUS

PARTENAIRE PRINCIPAL ASSOCIÉ À LA RÉALISATION
DU PROGRAMME

 **Meloche Monnex**
Assurance pour professionnels et diplômés

PARTENAIRE MAJEUR

ADMISSIBILITÉ

Seuls les architectes membres de l'Ordre des architectes du Québec peuvent participer. Les projets soumis doivent avoir été achevés au cours des années 2005 et 2006 et n'avoir jamais été présentés pour un prix d'excellence en architecture de l'OAQ. Le concours est ouvert à tous les projets d'architecture, et vise autant la construction neuve que la rénovation.

FRAIS D'INSCRIPTION

Les architectes peuvent soumettre autant de projets qu'ils le désirent. Les frais d'inscription sont de 75 \$ par projet soumis.

PÉRIODE DE MISES EN CANDIDATURES

Les dossiers de présentation doivent parvenir au siège social de l'Ordre des architectes au plus tard le 8 décembre 2006 à 17 h.

MODE D'INSCRIPTION

Le formulaire d'inscription est disponible sur le site www.oaq.com dans la section « inscription » des Prix d'excellence 2007. Les candidats doivent répondre à l'ensemble des questions demandées sur le formulaire électronique puis, imprimer, signer et faire signer le formulaire par leur client avant de le joindre au dossier de présentation.

LES JURYS

Un premier jury, composé majoritairement d'architectes québécois et internationaux, déterminera les finalistes et les lauréats des Prix d'excellence en architecture dans les catégories 1 à 10 énumérées ci-après. Un second jury, composé d'experts en développement durable déterminera les finalistes et le lauréat de la mention honorifique en développement durable. Un troisième jury, composé d'experts en accessibilité universelle, déterminera les finalistes et le lauréat de la mention honorifique en accessibilité universelle.

ANNONCE DES FINALISTES

Les architectes et leurs clients qui ont mis leur projet en candidature pourront connaître les décisions des juré(e)s lors de la conférence animée par le président du jury, le 19 janvier 2007. Ils seront également avisés par écrit à la fin de ce même mois.

Promotion des finalistes

Les projets mis en nomination, annoncés publiquement par le président du jury et par voie de communiqué de presse, seront promus dans les médias et sur le site Internet de l'OAQ. Les architectes en nomination pourront également présenter leur(s) projet(s) devant un auditoire intéressé dans le cadre des *Marathons d'architecture* à Montréal et à Québec. Les projets seront parallèlement présentés au public sous forme d'expositions régionales.

LE CHOIX DU PUBLIC LOTO-QUÉBEC

La population est invitée à voter électroniquement sur le site Internet de l'OAQ, du 1^{er} février au 30 avril 2007, pour son projet favori parmi ceux en nomination. L'architecte et son client choisis par le public se mériteront chacun un prix offert par le commanditaire.

LE CHOIX DES ENFANTS

Les enfants qui prennent part à ce volet éducatif appliqué au sein de plusieurs écoles au Québec formeront des jurys régionaux et, ultimement, un grand jury d'enfants composé d'un(e) représentant(e) par école. Ce jury *junior* analysera les dossiers finalistes et sélectionnera parmi eux un projet qui se méritera le trophée et le certificat honorifique du Choix des enfants.

ANNONCE DES LAURÉATS

Les architectes et leurs clients sélectionnés pour un Prix d'excellence en architecture, une Mention honorifique en développement durable ou en accessibilité universelle, le Choix du public Loto-Québec, le Choix des enfants ou le Prix Marcel-Parizeau seront annoncés lors d'un événement de presse en juin 2007. Les nominés seront avisés par écrit au cours de ce même mois.

REMISE DE PRIX ET DIFFUSION DES PROJETS

Un trophée et un certificat honorifique seront remis à tous les lauréats – architectes et clients – dans le cadre de cérémonies officielles qui se tiendront sur les lieux primés (lorsque possible) au cours de l'automne 2007. Les finalistes et les lauréats feront l'objet de campagnes de relations publiques auprès des médias québécois, canadiens et internationaux qui les feront connaître auprès de leurs pairs et du grand public.

Autorisation de diffuser

Il incombe à chacun des architectes lauréats de s'assurer que les **textes, plans et photographies** soumis dans son ou ses dossiers de candidatures puissent être publiés et diffusés. L'accord du client pour la diffusion d'un projet relève également de la responsabilité de l'architecte. L'Ordre des architectes du Québec et ses mandataires n'assument aucune responsabilité relativement aux droits d'auteur et redevances photographiques pour tout matériel reproduit dans les documents de promotion des Prix d'excellence en architecture. L'Ordre s'engage cependant à intégrer dans ses documents les crédits photographiques qui lui sont fournis.

CATÉGORIES

Les candidats peuvent concourir dans dix catégories pour les Prix d'excellence en architecture, une catégorie pour le Prix Marcel-Parizeau et deux catégories pour les Mentions honorifiques. Certaines catégories ont été subdivisées pour des fins de comparaison et de sélection des projets en fonction de leur budget de réalisation ou du type de bâtiment.

Un même projet peut s'inscrire et être mis en nomination dans plus d'une catégorie. Par exemple, un projet d'architecture résidentielle (cat. 6) peut avoir été réalisé à l'intérieur d'un budget de 150 000 \$ et donc être admissible également pour le Prix Marcel-Parizeau (cat. 11).

Il appartient aux architectes de choisir et de bien indiquer la ou les catégories dans lesquelles ils souhaitent concourir.

Les juré(e)s ne sont pas tenus de sélectionner des finalistes ou des lauréats dans certaines catégories où le nombre et/ou la qualité des projets ne le permettent pas.

Le concours est ouvert à tous les projets d'architecture, et vise autant la construction neuve que la rénovation.

Les architectes peuvent inscrire leurs projets dans les catégories suivantes :

- 1 **1.a Projets institutionnels de 2 000 000 \$ et plus**
1.b Projets institutionnels de 2 000 000 \$ et moins
Exemples : établissements de santé, justice, éducation, culte
- 2 **2.a Projets culturels de 2 000 000 \$ et plus**
2.b Projets culturels de 2 000 000 \$ et moins
Exemples : théâtres, bibliothèques, musées
- 3 **3.a Projets industriels de 2 000 000 \$ et plus**
3.b Projets industriels de 2 000 000 \$ et moins
Exemples : usines, centres de recherche, laboratoires, entrepôts, et autres édifices de type utilitaire
- 4 **4.a Projets d'architecture commerciale de 2 000 000 \$ et plus**
4.b Projets d'architecture commerciale de 2 000 000 \$ et moins
Exemples : édifices à bureaux, magasins, centres commerciaux
- 5 **Projets d'aménagement intérieur**
- 6 **Projets résidentiels**
6.a de type « unifamilial » (incluant duplex et triplex)
6.b de type « ensemble d'habitations » (incluant les pavillons d'hébergement, hôtels, monastères, habitations en copropriété, résidences pour étudiants)
- 7 **Projets de design urbain**
- 8 **Projets d'architecture d'événements**
- 9 **Projets de recyclage et reconversion architecturale**
- 10 **Projets de conservation et restauration patrimoniale**
- 11 **Prix Marcel Parizeau** (projets d'architecture, tous types confondus, dont le coût total des travaux est de 150 000 \$ ou moins)
- 12 **Mention honorifique en développement durable**
- 13 **Mention honorifique en accessibilité universelle**

EXIGENCES DE PRÉSENTATION

Tout le matériel de présentation doit absolument être présenté dans un cartable à anneaux (format 8 1/2 x 11) avec, en première page, le **formulaire d'inscription** dûment complété et signé par l'architecte et le client. Les pièces exigées devront être glissées dans des feuilles protectrices transparentes. Le boîtier ou la pochette du cédérom contenant les images photographiques devra être solidement fixé au cartable pour éviter qu'il ne s'en détache et risque de se perdre.

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE

Un **texte explicatif** du projet, comptant d'une à deux pages, devra être intégré au dossier et décrire le contexte du projet, le programme, les contraintes et le concept proposé par les architectes. Si le projet s'inscrit dans l'une et/ou l'autre des catégories favorisant l'accessibilité universelle et le développement durable, un second texte et des images spécifiques devront être ajoutés afin de démontrer clairement les interventions et le travail des architectes à cet égard. Si une telle démonstration n'est pas incluse, le projet ne sera pas considéré par le jury spécialisé.

Le **plan d'implantation** est obligatoire (à l'exception des projets soumis dans les catégories 5 et 10) ; l'échelle, au choix des architectes, devra y être indiquée. Les **plans, coupes et élévations** nécessaires à la bonne compréhension de tout projet devront aussi faire partie de la présentation.

Le **certificat de paiement final** de même que celui attestant de la **date et fin des travaux** doivent être joints au dossier.

PHOTOGRAPHIES

Les **photographies** accompagnant les dessins devront permettre aux membres du jury de bien comprendre le projet et d'en apprécier les qualités. Il est recommandé d'utiliser les services d'un photographe professionnel. Un DVD ou cédérom (non verrouillé) comprenant un **minimum de dix (10) photographies** couleurs, chacune numérisée en haute résolution (300 dpi, format 8 x 10) et en basse résolution (72 dpi), dans un format JPEG, doit être fixé au cartable de présentation et accompagné d'un montage imprimé des images qu'il contient (mosaïque). Les images les plus pertinentes peuvent être imprimées et incorporées au cartable de présentation. Si le projet est inscrit dans les catégories 12 et 13, des images spécifiques peuvent être placées dans un dossier distinct, identifié selon le cas (A.V. ou D.D.), sur le même DVD ou cédérom ainsi que dans le cartable. Le boîtier et le disque doivent indiquer le nom de l'architecte, du projet et du photographe.

Le nom attribué à chaque image doit être sauvegardé selon l'exemple suivant : pjj-projet-1de10

pjj = Pierre Jean Jaques

Projet = nom du projet

1 de 10 = première image d'une série de dix

Dans le cas où le photographe se réserverait les droits d'auteur sur les photographies déposées, une licence signée par celui-ci devra être fournie, autorisant l'Ordre à reproduire, publier, représenter ou autrement diffuser ces photographies, quel que soit le support utilisé à cette fin, à des fins promotionnelles ou à toutes autres fins reconnues par la loi. Cette licence non exclusive doit être accordée à l'Ordre des architectes par le photographe, sans frais, sans limite territoriale, et pour une durée illimitée. L'architecte et son client ou toute autre personne de qui ils doivent, le cas échéant, obtenir une telle autorisation, autorisent l'Ordre des architectes à reproduire, publier, représenter ou autrement diffuser, quel que soit le support utilisé à cette fin, les documents et informations contenus au dossier de candidature, à des fins promotionnelles ou à toutes autres fins reconnues par la loi. Cette licence non exclusive est accordée aux organisateurs du programme, sans frais, sans limite territoriale, et pour une durée illimitée.

RÉCUPÉRATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature pourront être récupérés au siège social de l'Ordre des architectes du Québec **entre le 1^{er} novembre et le 14 décembre 2007** après quoi, l'Ordre pourra en disposer. Aucun matériel ne sera retourné par voie postale ou autre.

CRITÈRES D'ÉVALUATION GÉNÉRAUX – PRIX D'EXCELLENCE EN ARCHITECTURE

- Respect du programme et des contraintes imposées par le client
- Respect du contexte environnant
- Qualité du concept architectural
- Cohérence formelle
- Qualité des détails et soin apporté à l'exécution
- Réponse des architectes face à la question du développement durable
- Réponse des architectes face à la question de l'accessibilité universelle
- Fonctionnalité du projet

CRITÈRES D'ÉVALUATION SPÉCIFIQUES – MENTION HONORIFIQUE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est communément défini comme un développement qui rencontre les besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à rencontrer les leurs (Brundtland Commission de l'ONU).

Son application dans le milieu architectural se traduit à travers la création de « bâtiments durables » aussi connus sous l'appellation de « bâtiments verts » ou « écologiques ». Ces bâtiments visent à préserver nos ressources tout en améliorant la qualité de vie des occupants.

Critères : aménagement du site, énergie renouvelable, consommation d'énergie, consommation d'énergie et d'eau, choix des matériaux, qualité de l'environnement intérieur, gestion des déchets CRD (construction, rénovation, démolition), innovations, expression architecturale des stratégies de développement durable.

CRITÈRES D'ÉVALUATION SPÉCIFIQUES – MENTION HONORIFIQUE EN ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

L'accessibilité universelle est un concept d'aménagement qui prône la réalisation d'environnements sans obstacles, tels que des bâtiments, des lieux, des équipements ou des objets. L'idée véhiculée par le concept d'accessibilité universelle est d'aménager un monde dans lequel toute la population, incluant les personnes ayant des incapacités, pourra vivre en toute liberté et sécurité.

Critères : intégration du concept d'accessibilité universelle à l'ensemble des espaces et services du projet, fonctionnalité du projet maximisant l'accessibilité universelle, utilisation d'équipements ou de technologies favorisant l'accessibilité universelle, qualité des aménagements, détails, matériaux, produits et équipements, considération de toutes les déficiences (motrice, visuelle, auditive, intellectuelle, etc.) de même que les situations d'incapacité temporaire, conception des espaces de façon à ce qu'ils soient accessibles au plus grand nombre d'utilisateurs.

CALENDRIER DE PROGRAMMATION 2006/07

Appel de candidatures

du 1^{er} septembre au 8 décembre 2006

Volet éducatif « Choix des enfants »

de septembre 2006 à juin 2007

Délibérations des jurys

semaine du 15 janvier 2007

Conférence du président du jury et annonce des finalistes

le 18 janvier 2007

Période de vote du public sur www.oaq.com

du 1^{er} février au 30 avril 2007

Marathon d'architecture à Montréal

le 1^{er} mars 2007

Exposition des projets finalistes à Montréal

mois de mars 2007

Marathon d'architecture à Québec

le 5 avril 2007

Exposition des projets finalistes à Québec

mois d'avril 2007

Annonce des lauréats et distribution du livret des Prix d'excellence 2007

le 7 juin 2007

Expositions régionales des projets primés

de juin à août 2007

Cérémonies de remise des trophées chez les lauréats

de septembre à novembre 2007

Bilan et revue de presse

décembre 2007

NOVUS

PARTENAIRES DES ÉVÉNEMENTS PUBLICS ET CULTURELS



MÉDIA OFFICIEL



PARTENAIRES DU CHOIX DU PUBLIC



AVEC LA COLLABORATION DE TD MELOCHE MONNEX

PARTENAIRES DES MENTIONS HONORIFIQUES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET EN ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE



PARTENAIRES DU « CHOIX DES ENFANTS »

TD MELOCHE MONNEX
FINANCIÈRE SUN LIFE
HYDRO-QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC
NYLENE CANADA
RECYC-QUÉBEC

PARTENAIRES DES CÉRÉMONIES DE CLÔTURE

TD MELOCHE MONNEX
GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS
LES AVOCATS JOLI-CŒUR, LACASSE, GEOFFRION, JETTÉ, ST-PIERRE
LES CONSULTANTS SM
MUROX
SOPREMA

COLLABORATEURS

CENTRE CANADIEN D'ARCHITECTURE
HÔTEL GAULT, HÔTE DES JURYS
MP REPRODUCTIONS



ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

Pour toute information supplémentaire veuillez vous adresser à
L'Ordre des architectes du Québec
1825, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H3H 1R4
Téléphone 514.937.6168 Télécopieur 514.933.0242
Courriel pea@oaq.com Toile oaq.com